



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS (pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE TERRAINS CONSORTS MARIN

DEL20220613_08	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M Chrétien

Par courrier en date du 4 avril 2022 complété par lettre du 29 avril 2022, Messieurs Jean-Louis et Jean-Yves MARIN, héritiers de Madame Thérèse MARIN, ont proposé à la commune la cession de leur propriété cadastrée section AR n° 73, 74, 75, 76 et 77 pour 6ha 56a 51ca et située lieu-dit « Le Puits au malade » (au sud des dépôts pétroliers).

Ils souhaitent céder ce bien à la collectivité publique, dans la mesure où il renferme d'importants vestiges archéologiques (site fortifié protohistorique, camp romain en utilisation du 1^{er} au VI^e siècle au moins).

Le prix proposé est de 7500€ par hectare (prix évalué par la SAFER) ; ce prix s'entend occupé par un exploitant agricole dans le cadre d'un bail au profit de la société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) du Saule Blanc à Biéville-Beuville.

En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- d'acquérir ce bien dans les conditions proposées, soit au prix global de 49 238,25€ net vendeur (frais et taxes en sus) et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1ère Adjointe

Catherine LECHEVALLIER

